

RAPPORT NATIONAL 2010

Pays: Suisse
Organisation: Société Suisse d'Odonto-stomatologie SSO
Séances: ORE du 29 au 30 avril 2010 à Erevan
CED du 28 au 29 mai 2010 à St Jacques de Compostelle

La Suisse est toujours sujette à une immigration massive en provenance de l'Union Européenne.

I. Changements au sein de l'association professionnelle

Néant

II. Tendances et développements

- Immigration de médecins-dentistes en provenance de l'UE

La libre circulation des personnes, entrée en vigueur au 1^{er} juin 2002 continue à avoir des effets inquiétants sur l'immigration. Au 31.12.09 l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avait reconnu **2317 diplômés** de médecins-dentistes en provenance de l'UE, ce qui est un chiffre équivalent à env. 50% des médecins-dentistes installés en Suisse. Il s'agit d'un phénomène jamais vu jusqu'à présent qui génère un malaise parmi les médecins-dentistes établis et occasionne des tensions.

- Révision de la loi sur de la TVA

La nouvelle loi sur la TVA entrera en vigueur au 1.1.2010. La valeur limite assujettissant à la taxe a été fixée à CHF 100'000 de chiffre d'affaire réalisé au moyen de prestations imposables: éléments auxiliaires orthodontiques, travaux de technique dentaire pour appareil orthodontiques et de prothèses adjointes, médicaments et moyens dentaires auxiliaires, articles de prophylaxie, prestations « esthétiques, mise à disposition de personnel à des tiers, locations d'infrastructures.

- **Féminisation de la profession**

Au cours des vingt dernières années, la part des femmes étudiantes en médecine dentaire n'a cessé d'augmenter. Le « féminisation » est passée d'env. 25 % à plus de 50 %. Cela étant, force est de constater que les femmes sont sous-représentées au sein des institutions de notre organisation professionnelle.

III. Modifications dans le système d'assurances

- **Registre des professions médicales (MEDREG)**

Le registre des professions médicales, une base de données de l'Office fédéral de la santé publique, des associations professionnelles et des autorités cantonales de santé publique sera rendu publique au 1.1.2010. Les titres de spécialisation et de certificats postgrades y figureront.

- **Carte d'assurés**

A partir de 2010, les assureurs maladie sont censés mettre à disposition de leurs assurés la nouvelle carte électronique. De vives oppositions se sont manifestées quant aux coûts d'introduction et à la confidentialité de données stockées.

IV. Modifications du tarif

La réforme de la tarification des prestations médico-dentaires reste dans l'impasse. Seul le tarif pour les travaux de technique dentaire a été modifié sans l'approbation des médecins-dentistes et sans base légale. Il en résulte une situation de confusion générale pour tous les acteurs du domaine de la santé.

V. Informations diverses

Service de Presse et d'Information de la SSO
Postgasse 19, case postale, CH - 3000 Berne 8
Tél. ++ 41 31 310 20 80 fax ++ 41 31 310 20 82
e-mail : info@sso.ch / www.sso.ch

Dr Ph. Rusca
Délégué pour les affaires internationales de la SSO
3, rue de Locarno
CH-1700 Fribourg
tél. ++ 41 26 322 72 42 fax ++ 41 26 322 08 32
Fribourg, le 8 mars 2010